



## SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2020

### Avance en compte courant à accorder à l'association HYBRIA et abandon de créance

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	78
Quorum :	39
Nombre de Membres Elus présents :	46

#### Membres élus présents :

BANCEL Denis ; BENCHARAA Myriam ; BERTHE Christian ; BETTANT CURAN Bénédicte ; BOBIN Nathalie ; BOUVIER Dominique ; BUGUET Daniel ; CHAVENT Yves ; COIRO Jacques ; COLLOT Philippe ; CORNEC Jocelyne ; DAMON Anne ; DESBENOIT Marie-Claude ; DUVERT Guillaume ; FARRER Nicolas ; FOSSI Frédéric ; GALERA Evelyne ; GARCIN Eric ; GIRMA Vincent ; GRECO JAUFFRET Annabelle ; GRENIER Jérôme ; GUERAND Philippe ; JOLY Jean-Michel ; LARDON Pierre ; LOCTIN Daniel ; MADELRIEUX Véronique ; MAIER Jean-Louis ; MALAVAL Philippe ; MARGUIN Christophe ; MOUGIN Jean ; PAIN Henri ; PARAT Patrick ; PARAVY-ATLAN Céline ; PELEN Luc ; PELESZEZAK Céline ; POBE Philippe ; POLIDORI Claude ; POLY Régis ; POMMIER Yves ; PRADINES Nathalie ; RAEVEL Thierry ; ROMESTANT Denise ; SOURY Sophie ; THION Elisabeth ; VALENTIN Philippe ; VILLARD Hélène.

#### Membres associés présents :

BUCLON Pascal ; COQUARD Jean-Michel ; DALAUDIERE Frédéric ; DE RIEDMATTEN Antoine ; DUPRE Véronique ; LACROIX Patrick ; MARIAUX Hervé ; MONTCHALIN Philippe ; SANIAL Alain ; TARLIER Bruno ; VALENTE Léonard.

## Contexte

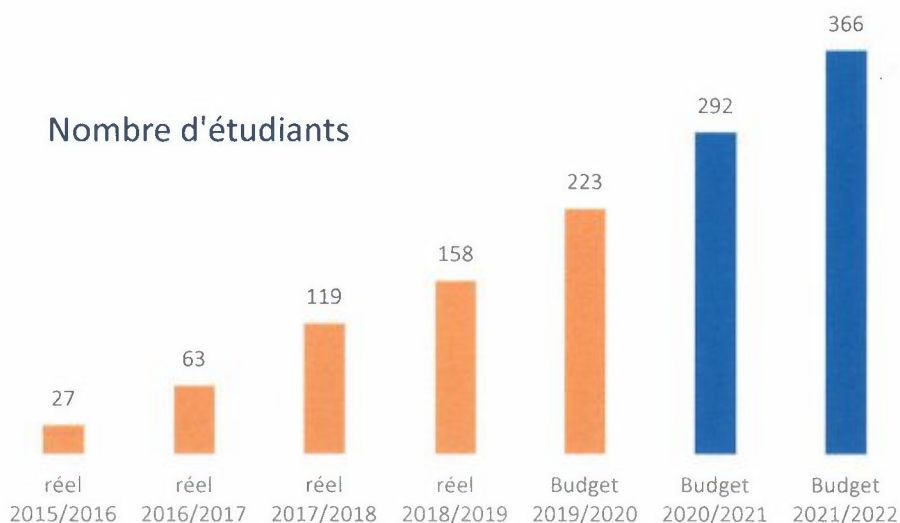
L'association HYBRIA (anciennement ESTA Lyon) a été créée le 24 juillet 2015 et héberge une activité de formation initiale qui a pour objet de former des managers en ingénierie d'affaires en industrie, et ainsi de permettre aux entreprises industrielles du bassin métropolitain d'intégrer les compétences dont elles ont besoin pour leur croissance.

Le projet éducatif de l'école dispense un programme hybride de sciences de l'ingénieur et de sciences de gestion appliquées au monde des affaires d'une durée de 5 ans.

Le diplôme délivré est un diplôme RNCP de niveau I (Manager en ingénierie d'affaires).

Dans le cadre de son développement sur ses premières années d'activité, l'association HYBRIA sollicite le soutien financier de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.

### 1. Le Business Plan



La progression du nombre d'étudiants permet d'améliorer progressivement le taux de marge pédagogique et devrait permettre d'atteindre le point d'équilibre sur l'exercice 2021/2022.

Association HYBRIA	réel 2015-2016	réel 2016-2017	réel 2017-2018	réel 2018/2019	budget 2019-2020	BP 2020-2021	BP 2021/2022
Nombre d'étudiants	27	63	119	157	223	292	366
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>175 365</b>	<b>435 407</b>	<b>726 236</b>	<b>1 001 183</b>	<b>1 204 408</b>	<b>1 885 874</b>	<b>2 373 978</b>
<b>Marge pédagogique</b>	<b>12 532</b>	<b>92 755</b>	<b>348 143</b>	<b>602 735</b>	<b>772 833</b>	<b>1 263 365</b>	<b>1 606 253</b>
Taux de marge sur CA	7,1%	21,3%	47,9%	60,2%	64,2%	67,0%	67,7%
Frais de personnel	178 953	324 339	396 488	396 698	499 850	555 747	566 862
Frais de mobilité académique				10 523	110 000	80 000	80 000
Communication, salons,...	94 811	111 266	120 135	161 356	170 000	200 000	200 000
Communication nouvelle marque				57 906	50 000	50 000	50 000
Loyer et charges	60 568	66 463	277 258	349 340	345 849	345 849	345 849
Autres frais de fonctionnement	78 638	157 402	247 716	208 090	220 400	252 200	274 678
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-400 438</b>	<b>-566 715</b>	<b>-693 455</b>	<b>-581 178</b>	<b>-623 267</b>	<b>-220 431</b>	<b>88 863</b>
Subventions reçues, autres produits	53 000	89 044	260 000	740 000			
<b>Résultat net comptable</b>	<b>-347 438</b>	<b>-477 671</b>	<b>-433 455</b>	<b>158 822</b>	<b>-623 267</b>	<b>-220 431</b>	<b>88 863</b>

Les principales tendances de résultat sont les suivantes :

- L'équipe de salariés permanents (hors formateurs) s'est peu à peu structurée, avec l'intégration prévue d'un responsable pédagogique sur l'exercice 2019/2020.
- HYBRIA a développé sur 2019/2020 plusieurs partenariats avec des universités étrangères, afin d'encourager la mobilité académique de ses étudiants.
- Un budget spécifique a été dédié depuis 2018/2019 afin de communiquer sur la nouvelle marque HYBRIA.
- L'association a déménagé dans ses nouveaux locaux d'Ecully en milieu d'année 2017.

Par ailleurs, un accord de partenariat a été signé avec EMLyon pour l'accès des étudiants HYBRIA sur les campus internationaux d'EMLyon.

Les résultats réels du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice en cours (période de septembre 2019 à février 2020) sont en phase avec le budget, de même que les estimations pour le 2<sup>nd</sup> semestre, de telle sorte que le résultat de l'exercice 2019/2020 devrait être en phase avec le budget.

Par ailleurs, le Business Plan 2020/2021 a été établi sur la base d'un effectif total de 292 étudiants ce qui, compte tenu du départ des 5<sup>ème</sup> années, représente un recrutement de 100 nouveaux étudiants en septembre 2020 (étudiants de 1<sup>ère</sup> année ou admission parallèle en 3<sup>ème</sup> année). A la date du 25 mai 2020, 96 étudiants sont inscrits pour cette rentrée de septembre 2020, soit un niveau qui serait très proche du Business Plan, sous réserve que les défections restent minimales.

Enfin, le point d'équilibre se situe aux alentours de 350 étudiants, celui-ci pourrait être atteint lors de la rentrée scolaire 2021/2022.

## 2. Les besoins de financement

Les établissements du réseau consulaire disposent d'une compétence légale en faveur de la formation professionnelle et continue.

A ce titre et conformément à l'article L710-1-4° du code de commerce, les CCI territoriales peuvent créer, gérer ou financer des établissements publics ou privés d'enseignement. L'intervention des CCI dans ces secteurs concurrentiels doit se faire dans le respect du droit de la concurrence.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée générale, que la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, dans le cadre du lancement de l'activité d'HYBRIA à apporter le soutien financier ci-dessous détaillés et exprimé en K€, via des apports en compte-courant et des subventions de fonctionnement :

### Chiffres Clés HYBRIA (en K€)

	réel 2015/2016	réel 2016/2017	réel 2017/2018	réel 2018/2019	
CHIFFRE D'AFFAIRES	228	525	726	1001	
RESULTAT NET	-347	-476	-693	-581	
					<b>CUMUL</b>
Avance en comte courant de la part de la CCILM		1120			1120 non remboursé
Subvention versée de la part de la CCILM			260	740	1000
<b>TOTAL des apports déjà consentis par la CCILM</b>					<b>2120</b>

Eu égard aux prévisions budgétaires et compte-tenu des pertes constatées, des amortissements et des investissements, les besoins de trésorerie d'HYBRIA sont les suivants :

- 603 KE sur l'exercice 2019/2020
- 170 KE sur l'exercice 2020/2021

Ces besoins ont fait l'objet d'une présentation en assemblée générale dans le cadre du projet de filialisation de l'ensemble des activités de formation de la CCI afin de donner une vision globale des besoins de trésorerie de chacune des structures de formation.

## 3. Dépréciation et abandon de créance

Par délibération de son assemblée générale du 14 septembre 2015, formalisée par convention intervenue le 26 octobre 2015 entre la CCI de Lyon et l'association ESTA, devenue association HYBRIA, la CCI a apporté

son soutien financier au démarrage de l'association et au développement de ses activités, par un apport en fonds associatif avec droit de reprise de 850 000 euros.

Cet apport a été consenti pour une durée déterminée et limitée à 11 années, avec remboursement progressif à compter de son exercice 2019-2020.

Au vu de la présentation de la situation budgétaire de l'association HYBRIA, force est de constater que celle-ci n'est pas en capacité, sur son exercice 2019-2020 d'engager le remboursement progressif de cet apport.

En conséquence, cette créance a été dépréciée dans les comptes de la CCI.

Par délibération de son assemblée générale en date du 20 mars 2017, formalisée par un avenant à la convention suscitée daté du 19 décembre 2017, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a augmenté son apport en fonds associatif avec droit de reprise, le portant de 850 000 à 1 120 000 euros.

Eu égard d'une part à la situation financière de l'association HYBRIA et d'autre part, à ses impératifs de trésorerie et conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Monsieur le Trésorier, considérant partie de cet apport comme irrécouvrable, propose un abandon de créance de 270 000 euros, représentant l'apport supplémentaire apporté par l'avenant du 19 décembre 2017.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres de la présente assemblée générale :

Résolution 1 : de consentir à l'association HYBRIA, une nouvelle avance en compte-courant à hauteur de 773 K€,

Résolution 2 : d'autoriser le Trésorier à procéder à un abandon de créance à hauteur de 270 K€,

Résolution 3 : d'amender par avenant la convention du 26 octobre 2015, en supprimant les dispositions relatives aux premiers remboursements de la CCI à compter de l'exercice 2019-2020 tout en maintenant la date d'exigibilité prévue pour remboursement intégral de l'apport de 850 K€ et d'habiliter le Président à sa signature.

La Commission des finances, réunie le 8 juin 2020 a émis un avis favorable sur l'ensemble de ces résolutions.

**Décision de l'assemblée générale :**

**Résolution 1 : Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.**

**Résolution 2 : Anne DAMON et Jérôme GRENIER s'abstiennent. Cette résolution est prise à la majorité des membres présents.**

**Résolution 3 : Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.**

Fait à Lyon, le 30 juin 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER